



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 JUIN 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise-LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

OBJET : 6.2. S.A. Holding communal en liquidation - Assemblée générale de la S.A. Holding communal du 29 juin 2022 - Mandat de vote et représentation de la Ville d'ANDENNE

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, alinéa 1^{er}, L 1122-26 § 1^{er}, L 1122-30, L 1122-31 et L 1122-34 § 2 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu les statuts de la S.A. Holding communal ;

Revu sa délibération du 24 septembre 2009 :

- décidant de souscrire à l'augmentation de capital en deux tours de la S.A. ;
- décidant de s'abstenir de voter la modification des conditions de certification de l'assemblée des titulaires de certificats.

Revu sa délibération du 7 novembre 2011 décidant d'approuver la mise en liquidation volontaire de la S.A. Holding communal et refusant de voter la décharge aux administrateurs et commissaires de la S.A. Holding communal lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2011 ;

Vu la mise en liquidation volontaire de la S.A. Holding communal ;

Vu, avec sa documentation, la convocation transmise ce 13 mai 2022 par la S.A. Holding communal en liquidation en vue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire, le **29 juin 2022** à 14h00 dans le Bluepoint Brussels Business Centre, boulevard A. Reyers 80 à 1030 BRUXELLES, avec à l'ordre du jour et l'examen des points suivants :

1. Examen des travaux des liquidateurs pour l'exercice 2021 ;
2. Examen des comptes annuels pour l'exercice 2021 ;
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour l'exercice 2021 ;
4. Examen du rapport du Commissaire sur les comptes annuels 2021 ;

5. Proposition des liquidateur de désigner un Commissaire ;
6. Vote sur la nomination d'un Commissaire ;
7. Questions.

Considérant qu'il apparaît des documents transmis que la liquidation est déficitaire de l'ordre de 265 millions d'euros pour lesquels le Gouvernement fédéral s'est engagé à prendre en charge 132,5 millions d'euros selon les liquidateurs et que 95 % des actifs ont été réalisés ;

Que l'exercice propre se clôture par une perte de 6.514.921,23 euros;

Que la clôture de la liquidation est tributaire de l'issue du procès opposant la S.A. en liquidation à l'Etat belge quant à la garantie octroyée qui sera en toute hypothèse insuffisante pour couvrir le déficit de liquidation ;

Considérant qu'il apparaît opportun, eu égard à la situation largement déficitaire de la S.A. HOLDING communal en liquidation, de s'abstenir d'approuver les comptes tels que déposés ;

PAR CES MOTIFS,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

Article 1^{er} :

De s'abstenir de voter sur l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la S.A. Holding communal en liquidation de ce 29 juin 2022.

Article 2 :

De mandater Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, à l'effet de représenter,, la Ville d'ANDENNE lors de l'assemblée générale de la S.A. Holding communal en liquidation, le 29 juin 2022, en vue de rapporter les décisions figurant à l'article précédent.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'attention :

- du représentant de la Ville d'ANDENNE ;
- de la S.A. Holding communal en liquidation, avenue des Arts, 56 bte 4C à 1000 BRUXELLES.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS